



# “VERS UNE SOLUTION SUR LES PRATIQUES DES COMMISSIONS D’INTERCHANGE?”

INTERVIEW



**Jean-Michel Godeffroy**

Directeur général – Systèmes de paiement et infrastructures de marché  
Banque centrale européenne

Parmi les principaux problèmes qui entravent la mise en place d’un espace unique pour les paiements, la question de l’interchange est récurrente. Car les commissions d’interchange sont encore très différentes d’un pays à l’autre et trouver un accord s’avère difficile.

## ■ Qui est en charge du SEPA : les banques, la Commission européenne, la BCE, les Banques centrales, les États Membres ?

La réponse à cette question n’est pas simple. Nous avons l’habitude de dire, en anglais, que les banques sont in *the driving seat*, à la place du conducteur. L’image est pertinente, si l’on veut bien garder en tête que, dans une voiture, le conducteur n’est pas seul à décider de la destination. Les autres passagers ont aussi leur mot à dire : les autorités publiques et les usagers en particulier. Plus spécifiquement, le traité de Maastricht donne quatre fonctions principales à la Banque centrale européenne (BCE) et à l’Eurosystème. L’une d’entre elles est d’assurer le bon fonctionnement des systèmes de paiement. Dans ce contexte, notre intérêt pour le SEPA et notre compétence juridique sont évidents. Nous exerçons cette compétence avec nos collègues des Banques centrales nationales. Nous coordonnons également notre action avec la Commission européenne.

## ■ Où en est le SEPA ?

Si le virement européen, entré en vigueur le 28 janvier 2008, est dans une phase de “rodage”, la mise place du prélèvement européen se révèle difficile. Tout d’abord, sa mise en œuvre doit attendre la transposition de la directive sur les services de paiement dans tous les pays en novembre 2009, en espérant que le législateur national adoptera une solution qui évitera de devoir faire confirmer tous les mandats, un par un.

Par ailleurs, deux conceptions s’opposaient : une conception – défendue notamment par les Allemands – qui était en faveur d’un prélèvement peu coûteux, dans lequel la banque du débiteur exerce peu de contrôles ; une autre vision – soutenue par les Italiens – souhaitait que les banques vérifient toujours que le mandat donné par le débiteur soit respecté. Bien entendu, chaque communauté bancaire défendait la pratique en vigueur dans son pays. L’EPC doit être crédité du grand mérite d’avoir trouvé une solution européenne à ce problème. Mais il reste encore à vérifier qu’elle sera acceptée par les usagers dans tous les pays.

Un autre problème majeur concerne la possibilité de mettre en place la commission d'interchange. La pratique est très différente d'un pays à l'autre. Dans les pays avec interchange, les banques menacent de ne pas adopter le prélèvement européen si elles devaient être privées d'interchange. Dans les pays sans interchange, des créditeurs menacent de ne pas utiliser le prélèvement européen si l'interchange est instauré. De plus, la Commission européenne a besoin d'étudier la légalité de l'interchange dans le domaine des prélèvements.

#### ■ La situation est-elle bloquée ?

La BCE a fait deux propositions dans ce domaine qui, nous l'espérons, permettront de faire progresser le SEPA. La première consiste à adopter un moratoire de trois à cinq ans, au cours duquel les pratiques actuelles resteraient inchangées pour les prélèvements au sein du même pays (sans que, toutefois, les taux d'interchange nationaux ne puissent dépasser le niveau préconisé par l'EPC). Notre seconde proposition concerne les prélèvements transfrontaliers (qui, rappelons-le, sont impossibles aujourd'hui). Nous proposons d'appliquer la solution proposée par l'EPC pendant trois à cinq ans.

Ce délai permettrait aussi à la Commission d'analyser sereinement la question de l'interchange sous l'angle juridique. De plus il faut rappeler que, dans tous les cas ; l'interchange est une solution par défaut qui ne s'applique qu'en l'absence d'accords bilatéraux.

#### ■ Vous n'avez pas encore parlé des paiements par carte...

En Europe occidentale, il existe un système de cartes dominant comme Cartes bancaires en France. Ces systèmes fonctionnent en général très bien, sont assez peu coûteux et sont très appréciés des utilisateurs. Très souvent ces cartes sont "co-brandées" avec un système international : Visa ou MasterCard.

Nous avons très vite souligné que le *co-branding* était une réponse insuffisante aux défis du SEPA. J'ai dit un jour que cette solution n'était qu'un "mini-SEPA" dans la mesure où elle facilitait seulement les transactions transfrontières, sans pour autant fournir des solutions plus efficaces pour les transactions purement nationales.

Dans certains pays, les banques ont imaginé d'abandonner le système national au profit de Visa et de MasterCard, pour les transactions domestiques, comme pour les transactions transfrontalières. Mais ces systèmes sont plus coûteux, notamment pour les commerçants. Les lobbies des commerçants ont vivement protesté. La Commission européenne et la BCE également. En effet, pour nous, cette solution entraînait un double paradoxe : d'une part, elle générait une augmentation du coût des transactions par carte, alors que le but du SEPA est de rendre les paiements moins chers ; d'autre part, alors que

le but du SEPA est de rendre l'Europe plus forte au plan mondial, cette politique éliminait les solutions européennes existantes, au profit de solutions ayant leurs racines aux États-Unis (même s'il est vrai que Visa-Europe a pris ses distances avec Visa International).

#### ■ Où en est-on ?

La Commission européenne et l'Eurosystème ont clairement pris position pour l'émergence d'un ou plusieurs réseaux européens supplémentaires, si possible à partir des systèmes existants. Trois projets se sont déjà fait connaître. Le premier est piloté par certains systèmes de carte : Euro Alliance of Payment Schemes (EAPS). Il vise à relier entre eux les systèmes nationaux. Nous soutenons ce projet à condition que les liens entre systèmes de cartes soient conçus comme une étape intermédiaire avant la fusion, et non comme un moyen de préserver un modèle national désormais dépassé.

Du second projet, Monnet, piloté par des banques françaises et allemandes, nous savons peu de chose pour l'instant (voir interview M. Citerne et M. Lamberti, p. 44). Mais l'idée générale nous paraît excellente : créer *ex-nihilo* un nouveau système adapté au SEPA. Nous attendons de voir si le projet franco-allemand prend vraiment une orientation européenne.

Le troisième projet, Payfair, est davantage centré sur les besoins des commerçants. Il a également un grand potentiel européen. Il lui reste à convaincre les banques.

Par ailleurs, j'ai déjà eu l'occasion de préciser à de nombreuses reprises que nous ne sommes pas hostiles à Visa et à MasterCard. Ces deux systèmes auront certainement une place grandissante en Europe. Nous souhaitons simplement que l'expérience positive des systèmes de cartes nationaux ne soit pas mise au rebut à l'occasion du SEPA.

#### ■ Qui va profiter du SEPA ?

Il est clair que si les effets de la réglementation 2560 [1] sont pris en compte, tous les usagers qui effectuent des paiements transfrontières bénéficient déjà du SEPA. Il faut se rappeler qu'en 2001 les banques prenaient en général 1 % de frais sur les paiements par carte dans un autre pays d'Europe et facturaient souvent plus de 20 euros les virements transfrontaliers.

Mais pour moi, les grands bénéficiaires du SEPA seront les entreprises qui produisent, achètent ou vendent dans plusieurs pays européens. Et elles sont très nombreuses ! Le secteur public au sens large (voir le texte M. Perrin, p. 35) sera également un des grands bénéfici-

**“Dans les pays avec interchange, les banques menacent de ne pas adopter le prélèvement européen s’il devait être privé d’interchange. Dans les pays sans interchange, certains créditeurs menacent de ne pas utiliser le prélèvement européen si un interchange est instauré.”**

[1] La réglementation 2560 de décembre 2001 prévoit que les virements et les paiements par carte transfrontaliers ne peuvent pas être plus coûteux que les paiements domestiques



ciaires : on estime qu'il est impliqué dans un tiers des paiements européens et les paiements transfrontières lui coûtent très cher (recouvrement des impôts, paiement des retraites...).

Cependant, les entreprises et les administrations se sont montrées assez peu enthousiastes pour le SEPA. Je vois deux raisons à cela. La première, c'est la très grande inertie des projets informatiques. Lorsqu'enfin le SEPA arrive enfin au comité de direction d'une grande entreprise, le directeur de l'informatique a toujours d'autres projets plus urgents...

La seconde difficulté, c'est que les utilisateurs insistent beaucoup sur le principe de "non-dégradation" de la qualité des services de paiement. Bien entendu, on ne peut pas être contre ce principe et je pense sincèrement que le SEPA améliore objectivement l'offre de services de paiement en Europe. Mais tout changement nécessite un effort d'adaptation qui est souvent perçu subjectivement comme une dégradation du service existant.

#### ■ Que faut-il faire pour "vendre" le SEPA ?

Il faut distinguer particuliers - petites entreprises et acteurs professionnels : grand commerce, grandes entreprises et administrations.

**“L’interchange est une solution par défaut qui ne s’applique qu’en l’absence d’accords bilatéraux.”**

Pour les premiers, il importe de ne pas sortir les trompettes et tambours. Les nouveaux bénéfices du SEPA se mesureront plutôt au niveau macroéconomique. Il faut donc adopter une attitude modeste, s'efforçant de minimiser les efforts d'adaptation et essayant le plus possible d'associer de nouveaux services (par Internet, par téléphone mobile...) aux changements liés au SEPA.

Pour les seconds, il importe de discuter des modalités de migration vers le SEPA plutôt que de donner l'impression qu'il s'agit d'un processus imposé par les banques. Dans ce contexte, il importe de discuter la fixation d'une date butoir. Lorsque cela aura été fait, l'ensemble des acteurs économiques se préparera au SEPA, comme ils l'ont fait avant 2002 pour le passage à l'euro fiduciaire. Imaginez qu'on ait dit en 2002 que les billets nationaux continueraient de circuler autant que nécessaire. Je suis persuadé qu'ils seraient encore dans notre portefeuille ! Nous avions pensé que l'échéance fixée par l'EPC, fin 2010, pourrait servir de date butoir. Cette date est peut-être encore d'actualité pour le virement mais elle est devenue irréaliste pour le prélèvement européen. Mon sentiment est que le SEPA échouera si une date butoir crédible n'est pas fixée assez rapidement. ■

Propos recueillis par Andréane Fulconis-Tielens

**PAYMENT | CASH & CLEARING CONSULTING**

**syrtals**  
SYSTEMS INTEGRATION

## Stratégie Maîtrise d'ouvrage

En intervenant auprès  
des banques  
et des grandes entreprises

En croisant les compétences  
techniques et fonctionnelles

En privilégiant une démarche  
d'analyse de la valeur  
sur la chaîne globale des flux

**Syrtals SI développe  
une approche unique du conseil  
en cash management et paiements**

www.syrtals.com

**Etude d'opportunité - Cahier des charges - Consultation - Homologation - Gestion du changement**